

Déplacements : à chacun son mode !



(crédit : Ville de Caen / F. Decaëns)

Pour limiter l'impact des déplacements sur notre environnement, la Ville mise sur des modes de déplacements complémentaires.

Les déplacements à Caen

- [Les transports en commun](#) : 40 000 passagers prennent le tram chaque jour, et 50 000 passagers par jour dans l'une des 27 lignes de bus. Ajoutons à cela les 27 lignes "scolaires" qui assurent le trajet quotidien des élèves caennais.
- [Le stationnement](#) : pour renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et répondre durablement aux besoins des usagers comme des résidents, le plan de stationnement a été modifié en 2011 : 4 370 places payantes sont disponibles.
- [Le vélo](#) : 83 km de réseau cyclables, 40 stations réparties dans la ville et 350 vélos accessibles 24h/24, 365 jours/an avec Véol'.

Que fait la Ville ?

Organiser et faciliter les déplacements

Les services de la Ville veillent sur 2 500 hectares et 350 km de chaussées, facilitent les déplacements et veillent à la sécurité des plus vulnérables :

- **assurer la sécurité** : construire une traversée piétonne, élargir un trottoir, créer une zone à vitesse limitée, installer des barrières de protection aux abords d'une école, etc. ;
- **gérer le mobilier urbain** : supprimer ou déplacer un mobilier urbain gênant ;
- **réguler les flux de circulation** : ronds-points et feux tricolores.

Encourager l'intermodalité

Avec les [bus et tram](#), les [vélos en libre-service](#) et les [parkings-relais](#) aux abords de Caen, la Municipalité multiplie les moyens de se déplacer sans voiture dans la ville et favorise les modes de déplacement doux.

Et vous ?

- Pour choisir au mieux son mode de déplacement en Basse-Normandie, la Région met à votre disposition un site d'informations et de services dédiés : [Commentjyvais.fr](#).
- Pour diminuer vos frais et limiter votre impact sur l'environnement, pensez au covoiturage et organisez vos trajets grâce à [Covoiturons en Basse-Normandie](#).